

# Département de la Moselle

## Arrondissement de Boulay

### Communauté de Communes du Pays Boulageois

---

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

---

**Séance du 19 février 2015**

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Messieurs François TROMBINI, Jean-Claude BRETNACHER, Philippe SCHUTZ, Thierry UJMA et Franck ROGOVITZ, Vice-présidents

*membres en fonction : 7*

*membres présents : 6*

*Dont représentés : 0*

*membres absents : 1*

---

**POINT n°1 : Travaux d'assainissement – Mise aux normes de l'assainissement de la commune d'Obervisse – Attribution du marché**

Monsieur le Président informe le bureau que la consultation pour ce marché est terminée. 10 offres sont parvenues à la CCPB. Le maître d'œuvre a terminé l'analyse des offres et la commission d'ouverture des plis a rendu son verdict.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Vu le procès-verbal de la commission et le rapport d'analyse des offres,

Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'autoriser le Président à signer le marché cité en objet avec l'entreprise SOGEA sur la base de son offre variante n°2 pour un montant prévisionnel de 879 547,50 € HT,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

---

**POINT n°2 : Insolivres 2015 – Demande de subvention**

Monsieur le Président explique que la CCPB participera comme tous les ans à Insolivres en partenariat avec toutes les bibliothèques du réseau. Le Conseil Général a choisi le thème des sons et de notre environnement en 2015. Le projet de la CCPB s'y inscrit pleinement. Il y a lieu maintenant de solliciter le Conseil Général pour l'attribution d'une subvention.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) *De solliciter le Conseil Général de la Moselle pour l'attribution d'une subvention de 800 € HT (40 % du coût de la manifestation) pour l'organisation d'Insolivres 2015, dont le coût prévisionnel est estimé à 2000 € HT.*
- 2) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

---

Les membres du bureau,

André BOUCHER,

Jean-Michel BRUN,

Jean-Claude BRETNACHER,

François TROMBINI,

Philippe SCHUTZ,

Thierry UJMA,

Franck ROGOVITZ,